



**- TERRITORIAUX -
CUGNAUX**

SYNDICAT CGT DES TERRITORIAUX DE CUGNAUX

**Hôtel de ville
31270 CUGNAUX**

Cugnaux le 26 mars 2025

Monsieur Albert SANCHEZ
Maire de la ville de CUGNAUX
Président CCAS, Résidence Loubayssens

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour la journée du 3 avril 2025

Monsieur le Maire, Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-joint copie du préavis de grève nationale que la fédération des services publics CGT a adressé le 24 mars 2025 à Mme Catherine VAUTRIN Ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, à Mme Astrid PANOSYAN- BOUVET Ministre du Travail et de l'Emploi et à M. Laurent MARCANGELI Ministre de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification.

Monsieur le Maire,

Au prétexte d'une économie de guerre, celles et ceux qui gouvernent dans l'illégitimité la plus totale veulent imposer une guerre sociale au monde du travail. 800 milliards d'euros seraient ainsi mobilisés par les 27 pays membres de l'Union européenne, dont 40 milliards pour la France, pour financer des dépenses et l'industrie militaires.

Pour permettre un tel financement, le Président de la République, son gouvernement et ses alliés, serviteurs toujours zélés du grand capital et des organisations patronales, accentueraient les politiques d'austérité budgétaire tout en faisant travailler toujours plus le monde du travail.

Ainsi, après l'instauration d'un jour de carence, après le vol de congés suite au passage forcé aux 1 607 heures annuelles, après le vote de la loi scélérate portant l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans, sans oublier les mesures restrictives à l'égard de la Sécurité Sociale couplées au déremboursement de certains soins et médicaments, votre gouvernement décide de punir les agent·es malades en leur faisant subir une baisse de 10 % du taux de remplacement de rémunération pendant les arrêts maladie depuis le 1er mars 2025.

L'impact de cette baisse de 10 % sur les rémunérations des agent·es entraîne également une baisse des régimes indemnitaires, une baisse des cotisations pour la retraite et constitue une attaque supplémentaire portée au financement de notre caisse nationale de retraite, la CNRACL.

La page d'une discussion prétendument « sans tabou » ou encore « sans totem » sur les régimes de retraite vient d'être refermée par François Bayrou, Premier Ministre, en affirmant : « La retraite à 62 ans, c'est non. » Une fois de plus, c'est la démocratie dans ses dimensions politique et sociale qui est piétinée. Les richesses produites par le monde du travail seraient mobilisées pour mieux casser nos systèmes de protection et de sécurité sociales, nos services publics, notre fonction publique et ses agent·es.

Le MEDEF, non rassasié par la cohorte de cadeaux fiscaux déjà offerts, exige une nouvelle réforme visant à augmenter le temps de travail et repousser plus loin encore l'âge légal de départ à la retraite.

Or, comme le précise le Comité d'Orientation des Retraites, notre système de retraite n'est pas du tout hors de contrôle et les déficits, produits des politiques budgétaires de l'État, peuvent être très facilement résorbés. Dans un tel contexte, le 19 mars, nous avons refusé de participer à la réunion proposée par vous, Monsieur le Ministre, portant sur la mise en place d'une « chambre spéciale » pour discuter des régimes de retraite de la fonction publique.

Le même jour, nous avons également fait savoir que nous ne continuerions pas à participer aux réunions engagées autour du système de retraite en raison des discussions biaisées et de vos positions dogmatiques et soumises aux uniques intérêts du patronat.

Cette situation n'a que trop duré, et votre politique belliciste demeure parfaitement inacceptable tant elle est aux antipodes des attentes et besoins très majoritairement exprimés. D'autres choix doivent être opérés dans l'intérêt général par une plus juste répartition des richesses produites.

C'est dans cette dynamique que s'inscrit la journée de mobilisation, le 20 mars, avec les revendications suivantes :

- Abrogation de la loi portant contre-réforme des régimes de retraite et retour à la retraite à 60 ans.
- Revalorisation de toutes les pensions à hauteur de l'inflation 2024.
- Rattrapage de la baisse du pouvoir d'achat avec en première mesure 10 % d'augmentation immédiatement.
- Relèvement du MICO et du MIGA (petites pensions) de 300 euros par mois.
- Instauration du 100 % Sécurité sociale.
- Accès aux services publics et exigence de leur financement.
- Pérennisation de la CNRACL et du Fonds d'action sociale.
- Augmentation immédiate et a minima de 10 % de la valeur du point d'indice et son indexation sur l'inflation.
- L'effectivité de l'égalité salariale, « à travail égal, salaire égal ».
- L'augmentation des salaires et des pensions.
- L'abrogation des réformes des retraites, pour un retour à la retraite à 60 ans.
- L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique de 2019.
- La suppression du jour de carence pour toutes et tous et de la mesure baissant de 10 % le taux de remplacement du traitement de base pendant les arrêts de maladie ordinaire.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, la Fédération CGT des services publics dépose un préavis de grève pour la journée du 20 mars 2025 de 0 h à 24 h, couvrant l'ensemble des agent·es de la Fonction publique territoriale, ainsi que les salarié·es du champ privé du logement social, de l'eau et de la thanatologie.

Nous appelons les agent·es et salarié·es à se mobiliser massivement le 3 avril 2025, dans toutes les initiatives, actions et manifestations organisées partout en France. Notre organisation est disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Dans cette attente, recevez, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Le Secrétaire Général

